« Au-delà de la notion de ‘minorité linguistique’ en Acadie : penser le croisement des processus de minorisation. », dans K. Gauvin et I. Violette (dir.), *Minorisation linguistique et inégalités sociales. Rapports complexes aux langues dans l’espace francophone*, Berne, Peter Lang, Collection « Sprache – Identität – Kultur », 45-67.

Samuel Vernet
Univ. Grenoble Alpes, LIDILEM, Grenoble, France

Au-delà de la notion de minorité linguistique en Acadie : penser le croisement des processus de minorisation

1. Introduction

En Acadie[1], qu’entendons-nous par *minorité* ? S’agit-il du résultat de discriminations sociales établies sur la base d’une appartenance linguistique ou est-ce une catégorie numérique, issue des recensements (Guignard Noël, Forgues et Landry, 2014), qui servirait d’appui pour conduire des actions politiques et sociales ? Et s’il s’agit d’une catégorie de pratique sociale, c’est-à-dire un concept agissant, utilisé dans la vie quotidienne, dans l’action sociale et politique, et permettant la mise en place de politiques linguistiques, la minorité linguistique peut-elle être dans le même temps un concept analytique pertinent pour la recherche (Cardinal et Lapointe, 1990) ? C’est avec ces questionnements épistémologiques en tête que je propose, dans cet article, d’interroger la notion de « minorité linguistique ».

Au cours d’une enquête ethnographique menée dans les cours de français de l’Université de Moncton en 2013 et en 2014, dont je donnerai les détails principaux plus bas, j’ai rencontré Clémence, étudiante engagée sur les questions de langue[2]. L’entretien que nous avons eu a essentiellement tourné autour des questions identitaires liées à la langue et aux pratiques linguistiques en Acadie. La question posée à ce sujet est la suivante : sur quelles conceptions de la minorité linguistique en Acadie s’appuient les discours engagés pour la défense du français ?

C’est essentiellement une réflexion théorique et épistémologique que je souhaite mener ici. Si ma démarche n’est pas totalement exploratoire, elle a d’abord pour but de poser des questions autour de la définition donnée à la notion de « minorité linguistique » et de ce qu’elle implique du point de vue de l’engagement militant. Je cherche aussi à interroger son ancrage idéologique. C’est pourquoi, après une nécessaire présentation détaillée des données desquelles je pars, je reviendrai sur la notion de « minorité » et son utilisation dans les sciences humaines en Acadie. Après quoi, j’analyserai, à travers une analyse critique de discours (Amossy, 2012 ; Blommaert, 2005 ; Fairclough, 1995), le rapport à la langue de Clémence et les liens à faire avec la conception qu’elle a de la minorité en Acadie. J’essaierai de montrer que sa vision de la situation repose sur un processus de domination anglophones-francophones surdéterminant qui masque les rapports de force existant à l’intérieur de ladite minorité. Ces derniers s’établissent autour d’une hiérarchisation des pratiques linguistiques liées au français. Je conclurai sur l’intérêt de penser la globalité des rapports de force sociaux et leurs interconnexions, en utilisant, par exemple, la notion d’« intersectionnalité ».

2. Présentation du terrain et des données

[1] Je parle des territoires historiques où se sont installés les colons francophones dans les provinces maritimes du Canada, francophones devenus minoritaires par rapport aux anglophones au fil des siècles, de façon plus ou moins avancée selon les lieux (Daigle, 1993 ; Landry et Lang, 2014). Il s’agira ici surtout de l’Acadie du Nouveau-Brunswick, province où la lutte pour les droits des francophones a donné ses meilleurs fruits (systèmes de santé et systèmes scolaires francophones et anglophones séparés, par exemple ; voir LeBlanc, 1990) et où les questions identitaires relatives à la situation du français et des Acadiens sont particulièrement saillantes.

[2] Le prénom a été modifié. Je préciserai par ailleurs pourquoi je qualifie son discours de « discours engagé ».

Les données analysées dans cet article sont tirées de ma recherche doctorale, effectuée dans les locaux de l'Université de Moncton en 2013 et en 2014. Cette recherche avait entre autres pour objectifs de cerner l'état des discours sur la langue et les pratiques linguistiques qui circulaient à l'Université dans les corps professoral et estudiantin, mais aussi dans les documents administratifs et dans l'institution elle-même. En fond, l'intérêt était d'analyser la construction sociale des normes linguistiques légitimes et d'interpréter ce phénomène sociolinguistique en termes d'idéologies. Une enquête ethnographique a donc été menée en collaboration avec les professeurs et professeures de français. Deux professeures volontaires m'ont ouvert les portes de leur classe pour que je suive et enregistre les cours de français obligatoires donnés au baccalauréat[3] à l'automne 2013 – à savoir un cours de communication écrite et un de communication orale. À la fin du semestre, j'ai conduit des entretiens avec les professeures, ainsi qu'avec une douzaine d'étudiants et étudiantes volontaires ; Clémence en faisait partie. Procédons à une brève présentation, qui se limitera aux éléments de biographie langagière pertinents pour l'analyse proposée ici. Clémence est étudiante dans le cours de communication écrite en français. Au moment de l'enquête, elle est en deuxième année de baccalauréat en travail social. Elle déclare être originaire de Fredericton, où elle a grandi, et être issue d'une famille dont le père est anglophone et la mère, francophone. Elle dit parler toujours français avec sa sœur et sa mère, toujours anglais avec son père, déclarant une politique linguistique familiale définie sur laquelle je reviendrai. Ces quelques éléments sont des déclarations de sa part en introduction de notre discussion. Je choisis ici de traiter cet unique entretien pour développer une réflexion théorique, car Clémence a vite fait évoluer les thèmes que je souhaitais initialement aborder : l'entrevue, commencée par des questions relatives aux cours de français et à son rapport aux contenus, a dérivé vers des enjeux sociolinguistiques et identitaires, l'étudiante élargissant progressivement le cadre de mes questions par des réponses qui portaient sur la situation acadienne. Je vais donc commencer par un point sur la notion de « minorité linguistique » en Acadie et son usage dans les sciences humaines et sociales.

3. La *minorité* en Acadie, retour sur une notion au cœur des sciences humaines

Parmi les phénomènes sociolinguistiques observés sur le terrain à Moncton, qu'est-ce qui relève d'un effet de causalité avec la situation minoritaire des francophones par rapport aux anglophones et qu'est-ce qui n'en relève pas ? Cette question trouve son origine dans une réflexion menée au cours de ma recherche doctorale : il me semblait observer, à Moncton, des effets de domination linguistique que j'avais pu observer dans des contextes radicalement différents, en France, dans mon propre parcours[4]. Cet article propose de réfléchir à la notion même de « minorité linguistique » en partant de l'entretien avec une étudiante engagée pour la défense du français, de voir ce que cette notion implique dans le rapport à la langue. On pourrait trouver illégitime d'interroger cette notion, si souvent entérinée par les données de

[3] Dans le système de l'enseignement supérieur canadien, le baccalauréat correspond globalement à la licence du système européen.

[4] Cette réflexion a été abondamment nourrie par des discussions avec Annette Boudreau et Claudine Moïse, et m'a conduit notamment à questionner ma position sur ce terrain de recherche, c'est-à-dire comme Français, immigré à Moncton spécialement pour le doctorat. Mon statut de chercheur « du dehors », venu de France, impacte mon rapport au terrain car, dans mes rapports avec les participants et participantes à l'enquête, comment être sûr qu'à travers moi ne se rejoue pas un imaginaire « centre-périphérie » bien décrit par Singy (1996) ? Il faut donc tenir compte du risque d'une « surlégitimité » (Vernet, 2016 : 84), à la fois institutionnelle et linguistique, à même de brider ou de transformer la parole des intervenants et des intervenantes.

Statistique Canada ou les recherches universitaires. Mais peut-on poser les choses autrement, en termes de rapports de pouvoir contextualisés liés à des processus sociaux de domination ?

Parler de « minorité » signifie que, sur la base de certains critères ou appartenances, nous avons identifié un ensemble d'individus (qui supposément partagent ces critères) et que ces appartenances les mettent en opposition à un autre ensemble, plus grand, d'individus. Cela soulève des questions. En voici quelques-unes : quels critères ou quelles appartenances et pourquoi ? Qu'entendons-nous par ces critères ? Plus globalement, sur la base de quoi supposons-nous qu'un groupe de personnes partage ces appartenances ? Décidons-nous d'hétéro-catégoriser les gens, ou les laissons-nous s'auto-identifier[5] ? Ces questions posent un problème fondamental : celui d'une forme d'assignation à une catégorie prédéfinie. Dans la recherche, le risque est double : d'une part, il existe un risque de réification, où ce statut minoritaire deviendrait la cause et la conséquence de tous les phénomènes sociolinguistiques ; d'autre part, il y a aussi le risque d'un enfermement auquel la recherche en sciences humaines participerait implicitement, comme l'écrit Duchêne :

> Quantitative approaches to linguistic vitality like, for example, demolinguistics [...], support the theses of assimilation and reinforce the need for linguistic division in order to preserve certain groups. [...] Academic circles actively participate in [movements of « revival »] and endeavour to establish a linguistic minority by defending the characteristic that makes the minority a marginal group, i.e. language. (2008 : 7)

La littérature académique relative au sujet est éclairante sur l'ancrage idéologique que la notion de minorité linguistique a longtemps eu et peut encore avoir.

3.1 De la réification au service du politique ?

À propos de l'usage de la notion d'identité dans le monde universitaire, Brubaker écrivait qu'elle a servi à qualifier « la permanence dans le changement manifeste, l'unité dans la diversité manifeste » (2001 : 67), soulignant par là le côté « fixant » de ce concept, pour inscrire une forme de continuité irrémédiable à travers l'histoire. Peut-on en dire autant du concept de « minorité » ? Tout comme « identité » encore, la « minorité » fait-elle partie de ces termes qui sont à la fois une catégorie de pratique sociale et politique (pour rappel, j'entends par là qu'elle est employée dans le langage courant, dans la vie quotidienne, dans l'action sociale et politique, etc.) et une catégorie d'analyse pour les chercheurs et chercheuses ? C'est l'avis de McKee-Allain, qui parle des « liens tortueux entre le savant et le politique » (1997 : 528). Les deux, probablement, s'influencent dans une forme de circularité. Il faut comprendre par-là que la recherche sert par exemple d'appui aux choix politiques et aux revendications, qui font et feront eux-mêmes l'objet de la recherche. Dans la pratique sociale et politique, la notion de « minorité » est souvent mobilisée, que ce soit pour se qualifier soi-même ou qualifier une situation, pour expliquer des faits et des processus, ou comme base de réflexion visant à infléchir ou à bâtir des politiques (Arrighi et Violette, 2013). Dès lors, un concept aussi mobilisé dans la vie sociale et politique ne peut-il pas amener des tensions dans la pratique de la recherche – ou comment défendre la minorité tout

[5] Cet ensemble de questions revient à interroger les catégories conceptuelles que nous utilisons dans la recherche, comme celle de « minorité linguistique » ou de « communauté » (Cardinal et Dobbon, 2003 ; Juteau, 1994), et au-delà les noms que nous posons sur ces catégories (Heller, 2007 ; Traisnel et Violette, 2010), des problématiques qui ont également été approchées par la démolinguistique (Laur, 2013).

en faisant d'elle un champ qui alimente un paradigme ? J'entends par là que la recherche prendrait appui sur la notion de « minorité » en travaillant *avec* / *contre* / *pour* un groupe compris et (auto)défini comme minoritaire (Heller, 2007), en étant à la fois « analyste et protagoniste » (Brubaker, 2001 : 70). C'était l'avis, dès 1990, de Cardinal et Lapointe, qui notaient qu'il existait un champ sociologique fait « par et pour les minoritaires » où la recherche a activement adhéré à la vision politique et aux combats identitaires des minoritaires, accompagnant un mouvement formé dans les années 1960-1970 (Cardinal et Lapointe, 1990 : 53). Mourad Ali-Khodja (2003), décrivant le débat autour de l'existence ou non d'une sociologie francophone minoritaire propre, montrait que peu importe la réponse à cette question, la sociologie en milieu minoritaire était rattachée à un corpus politique.

La notion de « minorité » fonctionne alors parfois comme une identité entendue dans un sens fort, postulant l'existence d'un groupe fortement solidaire et homogène. Cela suppose une appartenance commune que tous les individus partagent ou devraient partager[6]. Ainsi, les débats autour des questions linguistiques (à Moncton, mais globalement dans tout le Canada francophone) s'appuient sur des données statistiques très précises sur la « langue première » des personnes et leur « langue d'usage principale à la maison ». Arrighi et Violette indiquent que ces catégories et les chiffres actualisés tous les cinq ans servent aux « experts, politiciens, journalistes et citoyens [à se prononcer] sur l'état et l'avenir de la francophonie au Canada » (2013 : 80). Ces catégories comptables permettent de créer une « réalité concrète » à partir de laquelle on atteste l'existence réelle d'un groupe, réifié autour d'une pratique supposée homogène (Busch, 2016 : 16).

On touche ici à ce qui fait de la notion de minorité un concept hybride entre la catégorie de pratique et le concept analytique : c'est bien souvent l'idéologie de l'État-nation qui est en toile de fond. Ce statut minoritaire fait particulièrement sens dans ce cadre idéologique-là ; la minorité est alors pensée en termes d'incomplétude par rapport à un statut idéalisé et désiré d'État-nation, et ce, dans les discours de la société civile comme dans les discours universitaires[7]. Ainsi l'historien Eric Waddell, qui parle, dans l'ouvrage *Le dialogue avec les cultures minoritaires*, de la structure institutionnelle « à la fois incomplète et déterminée par l'État central » du Québec, contexte dans lequel la mobilité des citoyens, dit-il en insistant, « se pratique aux risques de "perdre et sa langue et sa culture" » (1999 : x). Soulignons au passage que le critère linguistique, généralement perçu comme l'un des plus importants pour cimenter un groupe de l'intérieur et le distinguer d'autres groupes à l'extérieur (Blommaert et Verschueren, 1998), sera lui aussi pensé en termes d'incomplétude par rapport à une norme linguistique idéalisée : les formes linguistiques vernaculaires, dans leur hétérogénéité, peuvent alors être perçues comme un facteur de désunion et de faiblesse du groupe. Nous verrons que le discours de Clémence rejoint un tel paradigme, qui induit un certain rapport à la langue et aux pratiques linguistiques.

[6] Et, de fait, la personne qui n'endosse pas ces revendications, ou celle qui est sortie de son milieu, peut être mal vue. Annette Boudreau raconte ainsi sa sensation « d'entre-deux » : « le linguiste du milieu minoritaire doit posséder un capital linguistique qui montre nettement qu'il est "sorti" de son milieu, mais pas trop, parce qu'alors il risque d'être considéré comme traître ou snob ; en même temps, s'il use du vernaculaire de la région dans certaines situations plus ou moins formelles, il peut être considéré comme un incompétent » (2016 : 88, c'est l'auteure qui souligne).

[7] Le sociologue Raymond Breton (1964), dans un article souvent repris, parlait de la « complétude institutionnelle » des communautés ethniques (comprises dans le sens de collectivités sans État propre) comme un but à viser.

Dans l'ouvrage dirigé par Waddell (1999), le cadre théorique posé instaure dès lors l'État-nation comme l'aboutissement logique des revendications politiques que peuvent avoir les individus en situation minoritaire. C'est alors sur les membres (hétéro- ou auto-déclarés) de ces groupes que repose la responsabilité de faire corps derrière l'idéal national, dans une loyauté requise de leur part. Joseph Yvon Thériault ne dit pas autre chose lorsqu'il plaide pour un « "plan Marshall" des régions souches de la francophonie canadienne » (2007 : 153), afin qu'elles se dotent des outils du dynamisme et de leur reproduction culturelle[8]. Affirmation ancienne chez lui qui, face à la divergence des nationalismes acadien et québécois, parlait du grand danger « qu'un "nous" exclusivement acadien ne puisse être qu'un "nous" minoritaire, ethnique, folklorique » (1999 : 125). Dans la tradition de recherche que représentent ici Waddell et Thériault, la minorité est bien un stade voulu transitoire vers un contrôle politique total au sein d'une nation devenue, d'une manière ou d'une autre, majoritaire[9] ; il s'agit donc de « déminoriser » une population. Cela ne se fait pas sans paradoxes ou, du moins, sans tensions difficilement solubles. Se doter des moyens juridiques et institutionnels de la reproduction culturelle, comme le dit Thériault, cela signifie fixer des critères, des faits sociaux et, en l'occurrence, des faits de langue qui seront objectifiés pour être reproduits.

3.2 Un paysage universitaire en évolution

Cela étant posé, les auteurs précédemment cités voient bien que l'avenir est à une redéfinition de la « communauté », cet ensemble perçu souvent comme menacé par les processus mondialisants. Thériault, par exemple, craint que ces mouvements ne cantonnent l'Acadie à devenir une « diversité cosmopolite » dans une Amérique du Nord multiculturelle et qu'elle n'abandonne donc le projet « communautarien » (2007 : 160-161). Si l'on se situe toujours dans une réflexion qui appuie l'idée d'un groupe plus ou moins solidifié, on entrevoit par là ce que la mobilité (des gens, des informations, des capitaux, du savoir, etc.) amène de reconsidérations dans la construction identitaire des individus, des groupes. Je postule ici, avec d'autres[10], que les processus mondialisants nous donnent à voir que les groupes que l'on observe et sur lesquels se basent les actions sociales et politiques, tout comme nos recherches, sont des entités construites et idéologiquement objectivées – qui font sens dans un paradigme de l'État-nation. Cette prise de conscience a permis à des courants de recherche – et particulièrement à ceux qui prennent le discours comme matériau –, depuis un certain nombre d'années déjà, de faire évoluer les choses, considérant que des notions comme « langue », « identité », « communauté » ou « minorité » étaient construites dans le discours, celui de la société civile certes, mais également celui du savoir (Heller, 2007).

Pour ce qui concerne la sociolinguistique, Heller écrivait que celle dont nous avons hérité était très liée à l'État-nation dans sa façon d'étudier tout ce qui varie d'un modèle normatif et de poser, consciemment ou non, des frontières ; car souvent s'interroger sur l'identité, la communauté, la langue, c'était travailler à ériger ces frontières : « In so many ways the sociolinguistics we have inherited was shaped through modernist nationalism. Our long-standing preoccupation with community and identity is clearly tied to the role of both

[8] Le terme « reproduction culturelle » est celui de Thériault.

[9] Breton parlait d'ailleurs de processus « nationalitaires », voir Thériault (1994).

[10] Ainsi, Marc Abélès écrit : « Une des évolutions positives de l'anthropologie est sans conteste d'avoir désubstantifié l'Autre : ce qui pouvait apparaitre comme une réalité, un donné élémentaire, nous l'appréhendons aujourd'hui comme une construction dont il s'agit de mieux rendre compte » (2012 : 80). Monica Heller, par ailleurs, se demande « how to shift our gaze from stability to mobility ; why it is important to do so now ; and what it means for our practice as sociolinguists » (2011 : 5).

linguistics and anthropology in constructing the boundaries of the nation-state » (2011 : 7). Elle prônait alors une évolution qui passe par un changement de focale :

> While diversity, inequality, mobility, and change remain major preoccupations, they are no longer understood as important because they run counter to the norm of stability and homogeneity. Rather, we have come to understand them as not only typical, but probably crucial and constitutive elements of emerging forms of social organization. (2011 : 9)

À Moncton, la sociolinguistique a interrogé depuis un certain temps déjà la construction discursive des individus et questionné les catégories de pratiques sociales et politiques (Arrighi et Violette, 2013 ; Boudreau, 2001 ; Violette, 2006). C'est aussi l'exercice que je vais tenter dans ce texte, en essayant de comprendre sur quelles conceptions de la minorité linguistique repose l'engagement « militant » de Clémence, et quel rapport aux pratiques linguistiques en découle, en revenant point par point à mon questionnement épistémologique.

4. Rapport à la langue et à la minorité linguistique

Dans la section qui suit, je vais analyser quelques extraits de l'entretien mené avec Clémence pour essayer de comprendre son rapport à la langue et, à partir de là, comment elle fait de la défense du français en Acadie un enjeu fondamental.

4.1 Le rapport à la langue de Clémence

Clémence a d'abord parlé assez longuement de la politique linguistique familiale : du fait de parler français avec sa mère et sa sœur, anglais avec son père, de sa mère qui veillait à ce que ses enfants utilisent à la maison un français sans traces d'anglais, tout en vantant l'importance du bilinguisme. En entretien, je pousse l'argument :

> [Extrait 1] Enquêteur (E) : le bilinguisme c'est une bonne chose mais il faut pas que les deux langues se mélangent quoi
> Clémence (C) : oui qu'ils restent... Parce que là si tu es en train de mélanger comme le franglais ou le chiac tu es en train de mélanger puis tu crées une langue, tu es en train de délaisser les deux autres là. Parce que tu viens ici on parle pas bien en anglais, on parle pas bien en français, ou on écrit pas bien dans les deux là, alors... On est... y a un problème là tu sais[11]

J'introduis moi-même l'idée du refus du mélange mais elle l'endosse. Clémence fait une différence nette entre le français et l'anglais d'un côté, et le chiac et le franglais de l'autre. Les premiers ont, semble-t-il à ses yeux, un statut de langue légitime, français ou anglais sont perçus comme des idiomes standardisés et fixés. Le franglais ou le chiac (la différence qu'elle fait entre les deux n'est pas claire), en revanche, n'ont pas ce statut de langue légitime. Ils sont perçus comme des créations hybrides, ils résulteraient du mélange des variétés

[11] Note sur la transcription : transcrire exige une transformation d'un matériau brut (oral) en un nouveau matériau régi par des conventions différentes ; cette transformation donne à voir une parole mais aussi des individus. Par souci de neutralité et parce que ce qui m'intéresse ici, ce sont les contenus des discours de Clémence, j'ai choisi une transcription orthographique proche des normes de l'écrit.

standardisées. C'est pourquoi, pour elle, ce « brouillage des frontières » entre les langues est potentiellement à même de mettre en danger l'acquisition du français ou de l'anglais[12].

Chez Clémence, il découle de cette conception réifiée de ce qu'est une langue des règles de conduite relativement strictes.

> [Extrait 2] C : mais même l'autre jour, j'ai [insiste] cédulé un rendez-vous et c'était hier là aussi et c'était sur une boite vocale. Et j'étais comme oh *shit* j'ai fait ça sur une boite vocale mais c'est comme qu'est-ce que ça va changer dans la vie là ? Mais pour moi c'est comme NON c'est pas le bon terme là comme, céduler c'est scheduled puis ça clique pas

Même si elle reconnaît le caractère anecdotique de la chose (« qu'est-ce que ça va changer dans la vie là ? »), elle refuse d'employer des anglicismes[13] dans ses communications en français, en insistant (« NON c'est pas le bon terme là »), du moins quand la situation lui semble atteindre un certain degré de formalité. Ainsi, le terme *céduler* semble perçu comme anglais dans son lien direct avec *scheduled* plutôt que comme la francisation d'un emprunt. Il en va de même pour toutes les marques de chiac. Clémence développe un rapport particulièrement négatif au chiac, compte tenu de la proximité de ce dernier avec l'anglais et de son statut de variété métissée.

> [Extrait 3] C : je travaille dans l'agro-alimentaire, et ici en particulier j'entends des femmes plutôt âgées ou des personnes plutôt âgées parler en chiac et ooh ça me frustre, ça me fâche, puis ma sœur travaille dans le service à la clientèle aussi puis ça nous choque ça parce que c'est comme whoo si ma mère parlait comme ça comment que tu es censé... Pour moi là, je veux pas insulter personne mais, pour moi, d'où je viens, mes valeurs, si j'entendais ma mère parler comme ça, c'est comme... Comment tu es censé prendre le monde au sérieux ? Comme... je sais pas

Plus tard dans l'entretien, elle dit :

> [Extrait 4] C : c'est juste que moi je vis des situations où je suis en contact avec des personnes qui me parlent chiac, ça me bouleverse un petit peu. C'est juste... c'est pas naturel, c'est pas naturel, c'est pas du bon français et ça me mène à me poser est-ce que tu peux écrire en français ? Est-ce que tu peux... c'est possible pour toi de... essayer de parler ou dire une bonne phrase sans mot anglicisé ou... ?

Elle considère le chiac comme une évolution pernicieuse du français en Acadie. Pour elle, ça n'est pas « sérieux » et les verbes d'émotion employés marquent un rejet clair (*frustrer*, *fâcher*, *choquer*, *bouleverser*). Elle ramène l'utilisation du chiac à une question de valeurs, ce

[12] Ce que dit Clémence rejoint l'idée du « semi-linguisme », notion développée dans les années 1970 et 1980 dans la lignée du bilinguisme « soustractif » (Lambert, 1975). Le semi-linguisme désignait alors des situations de contact linguistique où les individus ne développent adéquatement aucune des deux langues (Landry, 2009 : 448). La sociolinguistique a, depuis, largement critiqué ce concept, en arguant notamment que l'on ne peut parler de semi-linguisme que si l'on prend comme échelle de mesure les formes normatives (« standards ») des langues, et que ces standards sont forgés à partir de pratiques linguistiques symboliquement dominantes, à l'exclusion des pratiques linguistiques vernaculaires, notamment celles issues des milieux défavorisés et / ou minorisés. Selon une telle théorie, il incombe toujours aux populations minorisées de faire l'effort de purifier leur langue. Quarante ans après cette théorie du semi-linguisme il est intéressant de voir que de telles représentations linguistiques circulent dans la population acadienne.

[13] Par ce terme, j'entends ici tout élément issu de l'anglais perçu par les locuteurs comme peu ou pas intégré dans le français.

qui peut être interprété de deux façons qui ne s'excluent pas et sont même fortement liées. D'une part, elle critique un supposé laxisme, critique qui prend la forme d'une concession rhétorique « je veux pas insulter personne mais ». En creux, elle laisse entendre que la responsabilité de conserver et de protéger un français normé revient à chaque personne, ainsi que celle de fournir les efforts nécessaires à fournir en ce sens. D'autre part, ces deux extraits reflètent les représentations qui entourent le chiac (voir Boudreau et Perrot, 2010) ; mis en regard du français normatif enseigné dans les classes, le chiac serait le reflet d'un manque d'éducation et son usage a dès lors quelque chose de honteux.

Clémence se fait même très explicite en déniant au chiac son caractère naturel, la nature étant réservée au « bon français ». Elle opère ici un intéressant retournement idéologique de l'histoire des pratiques linguistiques : si l'on suit les propos de Clémence, les pratiques où l'action politique de standardisation a été le plus efficace sont « naturelles » alors que celles qui sont spontanées, non standardisées, sont considérées comme des hybridités « contre nature ».

Si Clémence ne considère pas le chiac comme naturel, c'est qu'elle l'attribue à l'influence persistante de l'anglais, avec lequel elle entretient un rapport ambivalent.

> [Extrait 5] C : même l'année passée là, juste l'exposition aux anglophones de ma ville et toute la culture, c'est comme, ça t'empoisonne, l'anglais, c'est vraiment... une bactérie, vraiment, c'est une bactérie

Ici, les termes *bactérie* et *empoisonner* ont une connotation négative. L'anglais, qui s'apprendrait par imprégnation, est assimilé à une maladie. Cette métaphore de la maladie est courante en contexte canadien minoritaire et probablement ancienne, comme celle de la mauvaise herbe, par exemple, et est bien documentée (Boudreau, 2016 : 59 ; Boudreau et Perrot, 2010 : 61-62).

Pour finir sur ce point, il faut noter que les marques du contact avec l'anglais ne sont pas les seules à faire débat, notamment dans les cours de français. C'est aussi le cas du fonds linguistique acadien, qui comporte un très grand nombre d'usages régulièrement désignés comme « archaïsmes »[14]. À leur égard, Clémence se fait plus indulgente car ils sont des témoins du passé, c'est-à-dire issus des usages vernaculaires des premiers colons français immigrés au Canada, ce qui revêt en soi un certain prestige[15] ; elle n'en recommande toutefois pas l'usage parce qu'il pourrait gêner la compréhension (notamment avec moi, en entretien).

4.2 De la défense du fait français en Acadie

[14] Notamment dans les manuels et les cours de français (Vernet, 2016). Cette désignation ne peut se comprendre que si on observe qu'elle renvoie à une double dimension, diachronique certes, mais aussi spatiale. Si les pratiques acadiennes sont qualifiées « d'archaïsmes » alors qu'elles sont toujours en usage aujourd'hui, c'est bien parce que la France, où elles ont disparu, est prise comme point d'origine (Reutner, 2017) ; cela me semble être aussi l'expression d'un rapport « centre-périphérie » très intériorisé.

[15] On lira par exemple Pascal Poirier, sénateur du Canada à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle, qui évoque à leur sujet la langue de Rabelais, de Bossuet et de Bourdaloue (1928).

Poursuivant notre discussion sur les effets du contact avec l'anglais, je déclare utiliser – comme partout en France – des emprunts intégrés seulement phonétiquement, ce à quoi elle répond :

> [Extrait 6] C : mais c'est pas triste ça ? parce que vous êtes en train d'intégrer des mots an... [elle s'interrompt] ben, triste pour vous là, parce que je veux dire votre français va pas juste s'évaporer comme ça là mais pour quelque part comme ici où tu sais qu'on est vraiment une minorité au Nouveau-Brunswick, puis le français c'est un problème là si tu l'écoutes parler dans les rues là, c'est pas standard
> E : en fait c'est ça tu as l'impression qu'ici il faut faire plus attention qu'ailleurs ?
> C : oui on doit faire plus attention parce que si on intègre des mots ou si on rend ça plus naturel d'utiliser des mots anglophones ou anglicismes pour n'importe quel terme c'est comme... tu es en train petit à petit ruiner la langue là. Et là comment t'es censé, si tu as parlé comme ça toute ta vie, si tes parents ont parlé comme ça, si tout ton entourage a parlé comme ça, comment tu es censé bien écrire standard en français ça fait pas de sens du tout

Son regard sur l'intégration de mots anglais en français, qu'elle juge triste sous forme de question rhétorique, traduit cette volonté de séparer les langues en deux ensembles de pratiques qui ne se superposent pas. On pourrait même voir une forme de purisme dans son regret de ne pas entendre parler « français standard » dans la rue ; la représentation linguistique sous-jacente, selon laquelle ailleurs dans l'espace francophone le français parlé dans la rue serait un français standard, semble émaner d'un imaginaire « centre-périphérie » profondément intériorisé en Acadie, qui tend à idéaliser les pratiques linguistiques des francophones du Centre, qui se trouvent de surcroît en position majoritaire (Québec, France notamment). Le vocabulaire qu'elle emploie (« tu es en train petit à petit ruiner la langue ») rejoint également une conception une, homogène, « pure », de la langue, seule forme qui serait naturelle (elle dit, au contraire, s'opposer à « rendre plus naturel » le fait d'intégrer des termes anglais). Cette tendance à la dévalorisation des formes linguistiques anglicisées, amalgamées à toute forme vernaculaire perçue comme « hors standard », est courante dans le Canada francophone, et particulièrement dans les espaces francophones minoritaires (Hallion, 2011).

C'est ici que Clémence va tisser un lien avec la situation sociale en Acadie. On comprend que le rejet du mélange des langues est en fait lié à une dénonciation de la surexposition à l'anglais et particulièrement à la culture anglophone et américaine et à l'impossibilité de « vivre en français ». Elle enchaîne :

> [Extrait 7] C : ici on est des francophones qui vivent en anglais. On vit dans la culture américaine, on vit dans la culture anglophone, je veux dire... Les problèmes avec le bilinguisme là au Nouveau-Brunswick, on est une province officiellement bilingue puis tu peux même pas avoir toutes les affiches en français, ça c'est une affaire, te faire servir en français. On vit en anglais. Je veux dire, je sais qu'on essaie vraiment de revendiquer nos droits là, mais même à ça on est... on est vraiment affectés par ça

Elle bascule alors sur le terrain du droit, par la question de l'affichage public à Moncton, qui n'est pas toujours bilingue, et celle du service en français dans les commerces. Elle se sent comme une francophone qui vit « en anglais », « *dans* l'anglais ». On comprend en filigrane qu'il s'agit de revendications identitaires. Dans une formulation au ton un peu fataliste, elle dit « essayer vraiment de revendiquer nos droits » en tant que membre d'un groupe francophone.

Dans ces quelques minutes d'interaction, Clémence dessine son appartenance à une minorité (elle le dit explicitement), mais elle décrit également un processus de minorisation – c'est-à-dire une addition d'exclusions du français de différents espaces de la vie publique. Puisque les deux groupes antagonistes présentés sont construits autour d'une opposition linguistique, la langue devient nécessairement l'objet de toutes ses attentions. En cela, elle a un discours engagé, car elle a conscience d'enjeux derrière les questions linguistiques et prend position en fonction de ces enjeux. Lorsque je lui demande si elle a une position militante sur les questions de langue, elle endosse volontiers le qualificatif :

> [Extrait 8] E : hm-hm donc tu as une position assez militante sur ces questions-là
> C : [insiste] ouais. Évidemment, évidemment, et ça vient pas seulement de moi là, ça vient vraiment de comment ça m'a affectée dans la vie, parce que je veux dire je parlais pas toujours comme ça là, même deux ans passés, trois ans. Ça s'est vraiment amélioré, mon français à l'oral, parce que c'est important et lorsque je parle à du monde, je veux pas qu'ils aient l'impression que, quoi, je suis pas scolarisée ou je suis pas instruite je peux pas parler du bon français ou...

La fin de cette intervention touche à un point central : tout au long de l'entretien, c'est la situation de minorité face aux anglophones qui pousse Clémence à défendre un français dit « standard » ; or ce qu'elle décrit dans cet extrait, c'est un second processus de minorisation, *à l'intérieur* de la minorité. Elle dit le rôle que joue le « standard » à ses yeux dans la promotion sociale, elle accepte, de ce fait, les règles du jeu d'une domination sociale de cette variété sur les vernaculaires. Bourdieu (2001) a bien expliqué que la domination symbolique ne peut s'exercer pleinement que parce qu'elle est tacitement reconnue comme légitime, y compris par celles et ceux qui se retrouvent en situation de minorisation[16]. Clémence en est un bon exemple, elle dont le sentiment d'illégitimité de ses propres pratiques linguistiques a été le moteur de son acquisition de la variété de prestige. Du même coup, elle a conscience de représentations linguistiques très négatives à l'égard des pratiques vernaculaires, elle les a elle-même intériorisées et les diffuse. Son engagement et la position « militante » qu'elle endosse cachent donc aussi quelque chose qui s'apparente à de l'insécurité linguistique : la peur d'être jugée sur des pratiques linguistiques liées au français, courantes et banales, mais dévalorisées par rapport à une norme « standard » ; attitude à même d'être renforcée par ma présence, moi qui suis possiblement perçu comme « représentant » d'une norme exogène légitime.

L'entretien s'est terminé sur l'échange suivant :

> [Extrait 9] C : parce que moi là je vais au Québec et je suis Anglaise, on me prend pour une anglophone, je vais sur la péninsule acadienne puis on me prend pour une anglophone, et je sais que je l'entends pas du tout mais j'ai un accent anglophone
> E : et on te le dit des fois ?
> C : oui on me le dit toujours, toujours. Et je parle en anglais on entend mon accent français alors où est-ce-que je me positionne tu sais ? Parce que beaucoup de mes supérieurs sont anglophones et je travaille dans un milieu où tu as la chance d'avoir des relations avec des anglophones et c'est oh you're French ? c'est comme... ouais comment tu le savais ? C'est drôle parce que là lorsque je parle en français c'est...
> E : ouais ouais on te dit l'inverse
> C : ouais alors… Ouais c'est intéressant

[16] Ce mécanisme n'est pas proprement linguistique, il vaut pour tout système de domination symbolique. Il suffit par exemple de lire, toujours chez Bourdieu, la préface de *La domination masculine* (2002).

Elle évoque une position « d'entre-deux » où son parler dénote pour les uns son appartenance à un groupe francophone, pour les autres une appartenance (qu'elle n'endosse pas) à un groupe proche des anglophones. La formulation de l'énoncé laisse comprendre qu'elle subit ces assignations identitaires.

L'assignation s'appuie sur des catégories réifiées. En l'occurrence, le monde dépeint – et critiqué – par Clémence est binaire : il y a des anglophones et des francophones ; sans que ce qui définit ces catégories ne soit clairement posé (parle-t-on en termes d'origine familiale ? de sentiment d'appartenance ? de langue[s] pratiquée[s] ?). Par là même, l'assignation identitaire que reçoit Clémence change en fonction de la personne qui émet ce jugement : elle sera tantôt anglophone pour les uns, tantôt francophone pour les autres. Se situer dans un tel paysage, où la question linguistique cristallise les identités, ne semble pas toujours simple, notamment lorsque, comme elle, on vit dans une famille mixte ayant une palette large de pratiques linguistiques. Ce qui est intéressant, c'est que Clémence elle-même réifie les catégories identitaires, et plus particulièrement ses pratiques linguistiques. D'une certaine manière, cela sert d'appui à son discours engagé, mais d'un autre côté, cela ne lui permet pas de « trouver sa place » facilement.

5. Discussion : rapport à la langue et croisement des minorisations

L'interprétation que je fais ici est que Clémence définit « la minorité » comme une catégorie démolinguistique, quasi ethnique, ce qui lui fait voir et interpréter son environnement social à travers le prisme d'une opposition binaire : anglophones *versus* francophones. Opposition binaire que, par ailleurs, elle critique dans l'assignation identitaire qu'elle subit, mais qu'elle reproduit. Pourtant, on entend dans ses mots un deuxième processus de minorisation, qui ne semble pas autant conscientisé que le premier, qui s'établit *à l'intérieur* de la minorité, au sens démolinguistique du terme, et qui résulte d'une hiérarchisation des pratiques linguistiques des francophones : il faudrait « parler un bon français » pour pouvoir défendre la cause de la minorité, et conséquemment les locuteurs du chiac sapent la minorité.

J'entends ici que la notion de « minorité », dans son sens démolinguistique toujours, camoufle un croisement de processus de domination, et que des individus se trouvent au carrefour de ces différents processus, subissant une multiple marginalisation. Pour Clémence, concrètement, le premier processus est symbolisé par l'inégalité de traitement qui s'établit entre anglophones et francophones (elle parle de l'affichage, du service en français dans les commerces, etc.), mais le deuxième instaure une hiérarchisation entre ceux qui maitrisent un français normatif valorisé et ceux qui ne le maitrisent pas, et est symbolisé par l'amertume qu'elle exprime à être systématiquement assignée dans « l'autre groupe » (celui des anglophones) parce que ses pratiques linguistiques ne paraissent pas assez « pures ». Ce deuxième processus résulte de l'uniformisation d'un marché linguistique autour d'une norme légitime unique ; par conséquent, il n'est pas l'apanage des situations minoritaires (voir Blanchet, 2016 ; Lippi-Green, 1997). Mais ici, l'insistance sur la minorisation des francophones par rapport aux anglophones va constituer la minorité linguistique comme un groupe homogène ; ce processus de minorisation devient alors surdéterminant, de sorte que des différences « intra-groupe », tel l'usage ou non d'une variété de français dite « standard », s'estompent, bien qu'elles soient aussi socialement porteuses d'effets de minorisation.

Cette situation a été décrite par Valdman comme une « diglossie complexe » (1994 : 20), mais peut-on décrire le terrain acadien présenté ici comme une situation

d'intersectionnalité ? Cette notion est venue des milieux militants féministes noirs aux États-Unis, qui s'opposaient à une double marginalisation : celle des femmes dans les mouvements antiracistes et celles des Noires dans les mouvements féministes (Hooks, 1982). À ce titre, ce concept est, tout comme celui de « minorité linguistique », idéologiquement ancré dans l'action sociale et politique. Dans la recherche, c'est en droit que ce concept a grandi, notamment grâce à Crenshaw (1989), qui proposait une critique ferme du droit antidiscriminatoire, considérant qu'il s'établit dans un cadre unidimensionnel. Elle présente l'intersectionnalité comme un concept qui pourrait être utile « as a way of mediating the tension between assertions of multiple identity and the ongoing necessity of group politics » (1991 : 1296). Entendu ainsi, ce concept pourrait être pertinent pour l'étude des minorisations linguistiques en Acadie, en évitant l'écueil d'une réduction des processus de minorisation sociale à la seule domination de l'anglais. Bilge et Roy (2010) font d'ailleurs les remarques suivantes :

> Non seulement la compréhension monolithique et homogénéisante des groupes sociaux occulte les différences et les rapports de pouvoir internes, mais elle tend aussi, et ce point est moins souvent mentionné, à subsumer la gamme des dominations vécues par un groupe donné sous un type de rapport social surdéterminant [...] S'ajoute à ce double réductionnisme un autre problème relevant de l'essentialisation : la discrimination est représentée comme émanant d'une caractéristique intrinsèque de l'individu – comme sa race, son sexe, son orientation sexuelle, et non pas comme le produit des rapports sociaux. (2010 : 57-58)

En décrivant l'étude de cas présentée ici comme une situation d'intersectionnalité, on pourrait alors mettre en évidence que la question linguistique en Acadie est le catalyseur de différents processus de minorisation, et que la situation minoritaire des francophones par rapport aux anglophones invisibilise le rapport de force existant entre différentes pratiques du français qui ne sont pas investies de la même valeur sociale.

6. Conclusion

J'ai voulu montrer dans cet article que la notion de « minorité linguistique » peut avoir un caractère réifiant qui produit un effacement de certains rapports de pouvoir. À ce titre, la notion peut être problématique pour la recherche et je parlerai plutôt ici de processus (au pluriel) de minorisation. Il s'agit d'abord d'éviter d'homogénéiser des groupes sociaux par l'application essentialisante de catégorisations linguistiques, lesquelles participent à la construction d'oppositions binaires à différentes échelles, qui font sens dans une perspective politique (par exemple de lutte pour l'égalité des droits) mais, du même coup, peinent à éviter l'écueil d'une recherche ancrée dans des idéologies politiques (par exemple le paradigme de l'État-nation, évoqué plus haut). En second lieu, il s'agit d'éviter de réifier des dynamiques sociales, en envisageant l'hétérogénéité des positionnements des individus. Car si l'on se place du point de vue des personnes (qui n'endossent pas nécessairement les pratiques linguistiques qu'on leur attribue de l'extérieur, comme c'est le cas de Clémence), c'est bien des processus de minorisation qu'il s'agit d'étudier plutôt que des effets de conflits de groupes sociaux rassemblés autour de leurs pratiques linguistiques.

Sources citées

Abélès, Marc (2012), *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot / Rivages, édition de poche.

Ali-Khodja, Mourad (2003), « Pour une science sociale de l'exiguïté : bilans et enjeux de la connaissance en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, nº 15, p. 7-23.

Amossy, Ruth (2012), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus ». [1re éd., 1996.]

Arrighi, Laurence et Isabelle Violette (2013), « De la préservation linguistique et nationale : la qualité de la langue de la jeunesse acadienne, un débat linguistique idéologique », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 44, nº 2 (*Usages, discours et idéologies linguistiques dans la francophonie canadienne : perspectives sociolinguistiques*, sous la dir. de Catherine Léger *et al.*), p. 67-101.

Bilge, Sirma et Olivier Roy (2010), « La discrimination intersectionnelle : la naissance et le développement d'un concept et les paradoxes de sa mise en application en droit antidiscriminatoire », *Canadian journal of law and society / Revue canadienne droit et société*, vol. 25, nº 1, p. 51-74.

Blanchet, Philippe (2016), *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel.

Blommaert, Jan (2005), *Discourse : a critical introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Key topics in sociolinguistics ».

Blommaert, Jan et Jef Verschueren (1998), « The role of language in European nationalist ideologies », dans Bambi B. Schieffelin, Kathryn A. Woolard et Paul V. Kroskrity (dir.), *Language ideologies : practice and theory*, Oxford, Oxford University Press, p. 189-210, coll. « Oxford studies in anthropological linguistics ».

Boudreau, Annette (2001), « Langue(s), discours et identité », *Francophonies d'Amérique* nº 12 (*Jeunesse et société francophone minoritaire en mouvance*, sous la dir. de Diane Gérin-Lajoie), p. 93-104.

Boudreau, Annette (2016), *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Linguistique variationnelle ».

Boudreau, Annette et Marie-Ève Perrot (2010), « "Le chiac, c'est du français" : représentations du mélange français / anglais en situation de contact inégalitaire », dans Henri Boyer (dir.), *Hybrides linguistiques : genèses, statuts, fonctionnements*, Paris, L'Harmattan, p. 51-82.

Bourdieu, Pierre (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.

Bourdieu, Pierre (2002), *La domination masculine*, Paris, Seuil. [1re éd., 1998.]

Breton, Raymond (1964), « Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants », *American journal of sociology*, vol. 70, nº 2, p. 193-205.

Brubaker, Roger (2001), « Au-delà de l'"identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 139 (*L'exception américaine 2*), p. 66-85.

Busch, Brigitta (2016), « Categorizing languages and speakers : why linguists should mistrust census data and statistics », *Working papers in urban language and literacies*, nº 189, p. 1-18.

Cardinal, Linda et Craigg Dobbon (2003), « Les restes de la nation canadienne-française et le discours "communautariste" en milieu francophone hors Québec », *Francophonies d'Amérique*, nº 15, p. 71-80.

Cardinal, Linda et Jean Lapointe (1990), « La sociologie des francophones hors Québec : un parti pris pour l'autonomie », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, vol. 22, nº 1, p. 47-66.

Crenshaw, Kimberle (1989), « Demarginalizing the intersection of race and sex : a Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, nº 1, p. 139-167.

Crenshaw, Kimberle (1991), « Mapping the margins : intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford Law Review*, vol. 43, p. 1241-1299.

Daigle, Jean (1993), « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes, études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaires d'études acadiennes, Université de Moncton, p. 1-44.

Duchêne, Alexandre (2008), *Ideologies across nations : the construction of linguistic minorities at the United Nations*, Berlin, Mouton de Gruyter.

Fairclough, Norman (1995), *Critical discourse analysis : the critical study of language*, Londres, Longman.

Guignard Noël, Josée, Éric Forgues et Rodrigue Landry (2014), *Qui sont les francophones ? Analyse de définitions selon les variables du recensement*, rapport de recherche, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Hallion, Sandrine (2011), « Discours épilinguistiques en francophonie manitobaine : une vue d'ensemble », *Arborescences*, n° 1 (*Identités linguistiques, langues identitaires : à la croisée du prescriptivisme et du patriotisme*, sous la dir. d'Anne-Marie Brousseau), disponible sur <http://id.erudit.org/iderudit/1001940ar>.

Heller, Monica (2007), « "Langue", "communauté" et "identité" : le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 39-54.

Heller, Monica (2011), *Paths to post-nationalism : a critical ethnography of language and identity*, Oxford, Oxford University Press.

Hooks, Bell (1982), *Ain't I a woman ? Black women and feminism*, Londres, Pluto Press.

Juteau, Danielle (1994), « Essai – Multiples francophonies minoritaires : multiples citoyennetés », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1 (*Les francophonies nord-américaines*, sous la dir. de Françoise Boudreau et Greg Marc Nielsen), p. 33-45.

Lambert, Wallace E. (1975), « Culture and language as factors in learning and education », dans Aaron Wolfgang (dir.), *Education of immigrant students : issues and answers*, Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, p. 55-83.

Landry, Nicolas et Nicole Lang (2014), *Histoire de l'Acadie*, Montréal, Septentrion. [1re éd., 2001.]

Landry, Rodrigue (2009), « Les Acadiens sont-ils des "semi-lingues" : réflexions sur quelques théories concernant le bilinguisme », dans Mourad Ali-Khodja et Annette Boudreau (dir.), *Lectures de l'Acadie : une anthologie de textes en sciences humaines et sociales, 1960-1994*, suivi de *Réflexions sur les savoirs en milieu minoritaire*, Montréal, Fides, p. 441-468. [1re éd., 1981.]

Laur, Elke (2013), « Minorités majoritaires et majorités minoritaires : des oxymorons ? L'exemple des minorités de langue officielle au Canada », *Minorités linguistiques et société / Linguistic minorities and society*, n° 3 (*La francophonie canadienne en mouvement : continuité ou rupture ?*, sous la dir. de Pierre Foucher), p. 19-40.

LeBlanc, Phyllis E. (1990), « Idéologie nationale et intégration des francophones dans un contexte urbain : le cas de Moncton », dans Daniel Hickey (dir.), *Moncton 1871-1929 : changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 131-161.

Lippi-Green, Rosina (1997), *English with an accent : language, ideology and discrimination in the United States*, Londres, Routledge.

McKee-Allain, Isabelle (1997), « Une minorité et la construction de ses frontières identitaires : un bilan sociohistorique du système d'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3 (*L'éducation en français auprès de groupes minoritaires à travers le monde*, sous la dir. de Benoît Cazabon et Simone Leblanc-Rainville), p. 527-544.

Poirier, Pascal (1928), *Le parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire.

Reutner, Ursula (2017), « Vers une typologie pluridimensionnelle des francophonies », dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 9-64.

Singy, Pascal (1996), *L’image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L’Harmattan.

Thériault, Joseph Yvon (1994), « Entre la nation et l’ethnie : sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1 (*Les francophonies nord-américaines*, sous la dir. de Françoise Boudreau et Greg Marc Nielsen), p. 15-32.

Thériault, Joseph Yvon (1999), « Convergence et divergence au sein des nationalismes acadien et québécois », dans Eric Waddell (dir.), *Le dialogue avec les cultures minoritaires*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 113-130.

Thériault, Joseph Yvon (2007), *Faire société : société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.

Traisnel, Christophe et Isabelle Violette (2010), « Qui ça, nous ? La question des identités multiples dans l’aménagement d’une représentation de la francophonie en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Nathalie Bélanger *et al*. (dir.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*, Sudbury, Prise de parole, p. 101-122.

Valdman, Albert (1994), « Restructuration, fonds dialectal commun et étiolement linguistique dans les parlers vernaculaires français d’Amérique du Nord », dans Claude Poirier *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 3-24, coll. « Culture française d’Amérique ».

Vernet, Samuel (2016), *Discours, idéologies linguistiques et enseignement du français à l’Université de Moncton*, thèse de doctorat, Grenoble / Moncton, Université Grenoble Alpes / Université de Moncton.

Violette, Isabelle (2006), « Pour une problématique de la francophonie et de l’espace francophone : réflexions sur une réalité construite à travers ses contradictions », *Francophonies d’Amérique*, n° 21 (*Espaces urbains francophones : perspectives multi / interdisciplinaires*), p. 13-30.

Waddell, Eric (dir.) (1999), *Le dialogue avec les cultures minoritaires*, Québec, Presses de l’Université Laval, coll. « Culture française d’Amérique ».